Informations de base

2022/2751(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'arrestation du cardinal Zen et des administrateurs du Fonds de soutien humanitaire 612 à Hong Kong **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Chine Hong-Kong	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/07/2022	Débat en plénière		
07/07/2022	Décision du Parlement	T9-0291/2022	Résumé
07/07/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2751(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0358/2022	05/07/2022	
Proposition de résolution		B9-0360/2022	05/07/2022	
Proposition de résolution		B9-0361/2022	05/07/2022	
Proposition de résolution		B9-0362/2022	05/07/2022	
Proposition de résolution		B9-0364/2022	05/07/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0291/2022	07/07/2022	Résumé

Résolution sur l'arrestation du cardinal Zen et des administrateurs du Fonds de soutien humanitaire 612 à Hong Kong

2022/2751(RSP) - 07/07/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'arrestation du Cardinal Zen et des administrateurs du Fonds d'aide humanitaire 612 à Hong Kong.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et des députés.

Quelque 10.000 personnes ont été arrêtées par les autorités de Hong Kong depuis les manifestations de 2019 contre la modification de la loi anti-extradition. Les 11 et 12 mai 2022, la police de Hong Kong a arrêté, sous l'accusation de collusion avec des forces étrangères (article 29 de la loi sur la sécurité nationale), les administrateurs du Fonds d'aide humanitaire 612 de Hong Kong, qui apporte un soutien humanitaire et financier aux personnes blessées, arrêtées ou menacées lors des manifestations contre la modification de la loi anti-extradition, dont le cardinal Joseph Zen, évêque catholique romain à la retraite.

Le Parlement considère que cette arrestation est une démonstration claire de l'intention déclarée du leader John Lee Ka-Chiu d'opprimer encore plus fortement toutes les voix critiques et d'intensifier encore la répression. À cet égard, les députés ont demandé au Conseil d'introduire des **sanctions ciblées** dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme (sanctions de type Magnitsky de l'UE) à l'encontre de John Lee et de tous les autres fonctionnaires de Hong Kong et de la RPC responsables de la répression actuelle des droits de l'homme dans la ville.

Le Parlement a condamné les arrestations du cardinal Joseph Zen, l'un des plus ardents défenseurs du mouvement pro-démocratique de Hong Kong, et des quatre autres administrateurs du Fonds d'aide humanitaire 612. Il a exhorté les autorités de Hong Kong à **abandonner toutes les charges retenues** contre le cardinal Zen et les autres administrateurs - Cyd Ho, Denise Ho, Hui Po-Keung et Margaret Ng - et à libérer Cyd Ho.

Les États membres sont invités à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des **systèmes de canots de sauvetage** à l'intention des militants pro-démocratie et des dirigeants politiques de Hong Kong, par exemple en facilitant la délivrance de **visas d'urgence** et en fournissant une **protection temporaire**. En outre, le Vatican est instamment prié d'apporter un soutien total au cardinal Zen et aux autres chefs religieux qui sont persécutés ou risquent d'être détenus dans le cadre du régime de sécurité nationale en vigueur à Hong Kong.

Les autorités chinoises sont invitées à **abroger complètement la loi de sécurité nationale** et à s'engager à nouveau à faire respecter la loi fondamentale de Hong Kong, qui garantit la liberté d'association, la liberté de réunion, la liberté d'expression et la liberté de religion et de croyance.

Enfin, le Parlement a invité le Bureau de l'UE et le personnel diplomatique des États membres à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apporter aux militants des droits de l'homme à Hong Kong tout le soutien dont ils ont besoin et pour contribuer à la sauvegarde de leurs droits, notamment en rendant visite aux prisonniers politiques en prison, en délivrant des visas d'urgence et en offrant une protection temporaire dans les États membres à ceux qui fuient Hong Kong.